

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2026

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2398)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 10

AMENDEMENT

présenté par

M. Liégeon, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. Tryzna,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Rolland, M. Ray, Mme Bonnivard, M. Bony et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

I. – A l'alinéa 1, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« et à l'agriculture ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« et à l'agriculture ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 5, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« et à l'agriculture ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 6, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« et à l’agriculture ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 8, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« et à l’agriculture ».

VI. – En conséquence, à l’alinéa 11, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« et à l’agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Alimentation et agriculture sont intimement liées.

Les récentes crises agricoles ont mis en évidence les enjeux liés à la pérennité de notre modèle de production alimentaire. Alors que la loi agricole de mars 2025 reconnaît l’agriculture comme un intérêt général majeur, il est essentiel de sensibiliser les élèves non seulement à l'alimentation mais aussi à l’agriculture.

Pour valoriser nos filières agricoles, il paraît donc indispensable de dispenser à nos élèves, dès l'école primaire, une information et une éducation à l’agriculture et à ses modes de productions afin de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux liés à l'agriculture française et à la nécessité de protéger notre souveraineté alimentaire et agricole en leur transmettant des connaissances relatives aux cultures agricoles, aux filières et modes de productions.

En cohérence avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé et avec le programme national pour l'alimentation, cet amendement propose donc de compléter l'expérimentation à une éducation à l'alimentation dans les établissements scolaires par une éducation "à l'alimentation et à l'agriculture".